

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 84 (1987)  
**Heft:** 1-2  
  
**Rubrik:** Communiqués

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Communiqués

## AUX APICULTEURS DU CANTON DE VAUD

**Concerne:** identification des ruchers

Vu l'apparition de la varroase à proximité du canton, nous nous voyons dans l'obligation d'intensifier le contrôle des ruchers.

Pour bien coordonner les mesures qui seront prises ultérieurement, nous vous prions d'apposer à l'emplacement de votre rucher une plaquette officielle d'immatriculation, numérotée.

La plaquette destinée au signalement de votre rucher de base vous est fournie gratuitement. Il convient de la fixer de telle façon qu'elle soit bien visible.

Pour chacun des autres ruchers que vous possédez peut-être ailleurs dans le canton, il vous incombe de commander au Service vétérinaire les plaquettes supplémentaires portant le même numéro que celui de votre rucher principal. Les frais de ces fournitures complémentaires seront alors à votre charge au prix coûtant.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions légales en vigueur sur la police des épizooties, les apiculteurs sont

tenus de marquer chaque emplacement où ils détiennent des ruches. Le nouveau système d'identification que nous avons introduit nous paraît être une mesure simplifiée pour vous-même, tout en facilitant les interventions des autorités.

Nous saisissons cette occasion pour vous recommander de respecter plus que jamais les dispositions de la police des épizooties pour le déplacement des ruches et, lors de la saison prochaine, d'être particulièrement prudents lors de la capture d'essaims vagabonds.

*Le vétérinaire cantonal*

## SOCIÉTÉ D'APICULTURE D'AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS

Un cours de vulgarisation sera organisé pendant la saison 1987.

Renseignements et inscriptions auprès de M. Jean-Baptiste Comment, La Jeutte 576, 2892 Courgenay. Tél. (066) 71 16 92, de 11 h. à 13 h. et de 18 h. à 19 h.

## À VENDRE

cérificateur solaire Rithner,  
utilisé deux fois  
Fr. 150.—.

**Marcel Bonny, apiculteur**  
1531 Chevroux

## À VENDRE

cause cessation activité, 8 ruches et  
3 ruchettes avec colonies, y compris  
hausses avec cadres et tout le matériel  
d'exploitation. En bloc Fr. 1000.—.

**J. Sahli, Combes 15, 1802 Corseaux**  
Tél. (021) 51 71 54, entre 19 h. et 20 h.